

Déchets non recyclables



Évitez les erreurs



Déchets de cuisine



Déchets organiques

Uniquement en vrac ou dans les sacs IPALLE en vente au recyparc dans les quantités normales d'un ménage.

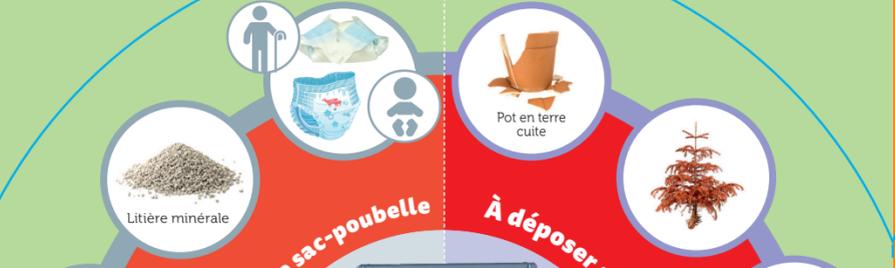
À déposer au recyparc



À mettre dans votre sac bleu avec vos PMC



À mettre dans le sac-poubelle



Les dates de collecte, ça vous connaît!

Téléchargez gratuitement l'application **Recycle!** pour recevoir une alerte la veille du jour de collecte de vos déchets et connaître les règles de tri de vos déchets.

Petits conseils pour les collectes en porte-à-porte

- Sortez vos déchets la veille du jour de collecte, en soirée, dans le respect du règlement communal.
- Déposez vos déchets de façon visible et accessible sur une zone publique en bord de voirie, sans gêner le passage, en veillant à ce qu'ils soient accessibles. Évitez de les mettre dans la rigole. Vous devez utiliser un sac-poubelle aux armoires de votre commune pour les déchets ménagers résiduels. Les autres types de sacs ne sont pas collectés.
- Les sacs-poubelles ne peuvent contenir d'objets tranchants sans une protection, ceux-ci doivent être emballés afin d'éviter les accidents. Les sacs éventrés ne sont pas collectés.
- Par temps de neige ou de verglas, les camions sont parfois dans l'incapacité d'assurer les collectes. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type. Vous pouvez également déposer certains déchets dans les points d'apport volontaire.
- Ce logo indique que l'entreprise qui met le produit emballé sur le marché est membre de Fost Plus, et contribue par conséquent à la collecte sélective, au tri et au recyclage des emballages.
- Le poids maximum autorisé de vos sacs ou caisses est de **15 kg**. Au-delà, ils ne seront pas collectés.

Guide de tri



Soyez le champion du tri!

Plus d'infos? www.ipalle.be - 069/88.40.70 - trionsmieux.be

